

RÈGLEMENT PARTICULIER DU PROMOBAD DE FRESNES

Article 1 : Acceptation du règlement

Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement, ainsi que du Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD.

Article 2 : Joueurs concernés

Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés à la FFBaD, de NC à D8, et de minimes à vétérans. Les participants doivent être en règle avec leur licence.

Article 3 : Format de la compétition

- Le tournoi se déroulera en doubles hommes et doubles dames.
- La compétition se jouera selon le système de ronde suisse sur 4 rondes. Chaque équipe disputera un match à chaque ronde, avec des oppositions déterminées en fonction des résultats précédents, pour garantir des rencontres équilibrées.
- Tous les matchs se joueront en 2 sets gagnants de 21 points, conformément aux règles FFBaD.
- À l'issue des 4 rondes, un classement général sera établi. En cas d'égalité, les départages se feront selon les critères suivants : nombre de victoires, différence de sets, puis différence de points. Une 2ème phase sera alors lancée avec une demi-finale pour les 4 premiers et une finale pour déterminer la paire gagnante du tournoi.
- Le GEO principal de la compétition est : **Florian CHARLES**

Article 4 : Lieu et horaires

- Le tournoi se déroulera au **gymnase situé au 58 avenue de la Paix, Fresnes (94260)**.
- Les rencontres se tiendront le **22 février 2025**.
- Les joueurs doivent se présenter à la table de marque **30 minutes avant leur premier match**.
- L'objectif est de limiter la durée de la compétition pour les joueurs à environ une demi-journée. Le temps de repos entre deux matchs sera de 20 minutes à compter de la fin du dernier match.

Article 5 : Volants et tenue sportive

- Les volants sont à la charge des joueurs et doivent être partagés équitablement entre les deux équipes.
- Une tenue de sport conforme au règlement FFBaD est exigée.

Article 6 : Inscription

- Les droits d'inscription sont fixés à **7 € par joueur**.
- Les inscriptions se font en ligne via BadNet ou E-Bad. Les inscriptions papier ou téléphoniques ne seront pas prises en compte.
- La date limite d'inscription est fixée au **12 février**

Article 7 : Forfaits et retards

- Tout joueur absent 3 minutes après le second appel sera déclaré forfait (WO).
- Les forfaits non justifiés après réalisation des tableaux seront sanctionnés selon les règles de la FFBaD, et les droits d'inscription ne seront pas remboursés.

Article 8 : Arbitrage et déroulement des matchs

- Les matchs seront **auto-arbitrés**. Cependant, en cas de litige, le GEO pourra intervenir.
- Les joueurs disposent de **5 minutes d'échauffement** après l'appel.

Article 9 : Responsabilités et droit à l'image

- Les participants acceptent que des photos ou vidéos puissent être réalisées dans le cadre du tournoi, sauf opposition écrite transmise à l'organisateur.
- Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident survenant dans l'enceinte du tournoi.